

Appel à candidatures 2024/2025 dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+) de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

**en direction des artistes de tous domaines artistiques
des architectes, urbanistes, ingénieurs et paysagistes
pour trois résidences-mission tout au long de la vie**

- Sur la thématique 2044// Paysages et Patrimoines

en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale,

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail collaboratif de plus de 2 ans et demi, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a adopté son projet de territoire 2024/2044.

Sa finalité ? Investir pour la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Ses valeurs ? La solidarité et la promotion de la citoyenneté, l'égalité Femme/Homme, la création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire, l'équité dans le développement des bassins de vie, le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée, tout cela au sein d'une vision communautaire partagée.

Ses ambitions ? Vivre ensemble, faire territoire et soutenir l'innovation

Ses engagements ? Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire, faire face collectivement aux enjeux globaux et accompagner les conversions et la résilience.

Engagée depuis 2015 dans le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire (dispositif « artiste rencontre territoire scolaire » (ARTS) suivi de deux contractualisations CLEA) la CAPH et ses partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat local d'éducation artistique nouvelle génération pour la période 2023/2026. Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permettra de fixer de poursuivre une approche plus inclusive de l'éducation artistique et culturelle en portant notamment une attention particulière à l'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge, pour favoriser la curiosité, la construction de soi, l'épanouissement. Le contrat encouragera également à croiser l'expérience artistique et la découverte des ressources architecturales, paysagères et environnementales.

La Porte du Hainaut bénéficie en effet d'un patrimoine naturel et culturel remarquable. La forêt recouvre 22% du territoire. 53 des 353 biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le bassin minier sont situés sur le territoire. Celui-ci abrite également de nombreux monuments historiques avec 383 bâtiments remarquables, 21 immeubles protégés et 4 musées de France.

En résonance avec le projet de territoire qui identifie la nécessité de travailler à l'émergence d'une identité et d'une appartenance au territoire de La Porte du Hainaut et à ses bassins de vie, à l'émergence d'un sentiment de fierté et à préserver/restaurer notre lien à la nature, seront encouragées les articulations innovantes entre action culturelle territoriale et patrimoine en vue de sa préservation, de sa valorisation et de son appropriation ou réappropriation.

Tout au long du contrat, il sera porté une attention particulière aux propositions artistiques intégrant les enjeux de transition écologique et leur mise en récit afin d'imaginer avec les habitants un avenir plus respectueux de l'environnement et du territoire.

1- À propos du présent appel à candidatures

1.1 Cadre de la résidence-mission

Grands principes

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEC) et la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN), propose trois résidences-mission destinées à des artistes de tous domaines artistiques.

Ces résidences-mission prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités. Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Le CLEA constitue avant tout une opportunité de croiser et de faire se rencontrer artistes et habitants. Il doit libérer la pensée, la parole et créer des espaces-temps nécessaires à la réflexion et à l'échange. Le sens de ce projet est de rendre le public moteur de la démarche. Il s'agira de créer avec, pour et à partir des projets des habitants.

La prise en compte des objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève est également demandée.

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, en mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et en juillet 2015, d'un référentiel pédagogique précisant les compétences à développer du cycle 1 au cycle 4 en matière de rencontre avec les artistes et les œuvres, de pratique artistique et de connaissances (toutes les références sont consultables à partir du lien ci-dessous).

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Thématique

2044// Paysage(s) et Patrimoine(s): regards croisés sur un territoire à explorer, à imaginer, à transformer, à enchanter, à raconter par le biais de la photographie, du son, de la parole, de l'écriture...

Il est attendu que les trois résidences Tout au long de la vie entrent en résonance avec l'engagement n°2 du projet de territoire « faire face collectivement aux enjeux globaux et accompagner les conversions et la résilience ».

Les notions de lien, de solidarité, de partage et de participation collective et citoyenne seront également importantes dans ce CLEA.

Toutes les disciplines artistiques sont acceptées. Ces résidences-mission sont également ouvertes aux architectes, urbanistes, ingénieurs et paysagistes.

1.2 Présentation du territoire

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut compte une population d'environ 160 586 habitants et regroupe 47 communes : Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Bouchain, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Denain, Douchy-les-Mines, Emerchicourt, Escaudain, Escautpont, Flines-les-Mortagne, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Louches, Millonfosse, Maulde, Mortagne-du-Nord, Mastaing, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escout, Nivelles, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Raismes, Roeulx, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières, Thiant, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Wallers, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Il est situé à 30mn de Lille et à 2h de Paris. À 1h de Bruxelles, il est frontalier avec la Belgique dans sa partie nord. Il s'étend de Mortagne-du-Nord à Hordain sur plus de 40km sur l'axe nord-sud, et une quinzaine de kilomètre sur l'axe est-ouest.

Ses communes offrent une diversité de paysages : forêts du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, lacs et voies d'eau telles que la Scarpe ou encore l'Escaut, terrils hérités de l'histoire minière, villes urbaines, ... Historiquement et socialement parlant, le territoire a hérité d'un passé minier et industriel fort qui fait intégralement partie de son identité.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.agglo-porteduhainaut.fr

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut développe son projet culturel dans les domaines suivants :

- * Le spectacle vivant
- * La lecture publique
- * L'image
- * Le patrimoine

Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de La Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux. Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une

exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles. <http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

Lecture Publique : le réseau des médiathèques

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau. Elle s'en est engagée en décembre 2021 dans la mise en œuvre d'un ambitieux schéma de développement de la lecture publique.

Le réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 27 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun. La gratuité est pratiquée pour les habitants du territoire.

La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau et des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (21 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe). <http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

Arenberg Creative Mine

Arenberg Creative Mine est un site innovant inauguré le 25 septembre 2015 par le réalisateur Costa Gavras et son épouse, la productrice Michèle Ray-Gavras. Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir notamment un pôle d'excellence en image et médias numériques.

Arenberg Creative Mine développe également une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, y sont organisés des événements à destination du grand public et des professionnels.

Le projet de territoire ambitionne de faire de l'actuel site minier d'Arenberg un lieu emblématique d'accompagnement et de mise en synergies des initiatives, de mobilisation et de fierté de la population comme d'attractivité pour les visiteurs et investisseurs externes, et de promotion du territoire. <http://www.arenberg-minecreative.fr/>

Patrimoine

Le territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevant et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain,

l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

1.3 Publics cibles et partenaires du CLEA tout au long de la vie

Les établissements scolaires

Le territoire est traversé par 8 circonscriptions scolaires : Valenciennes-Saint Saulve, Valenciennes Escaudain, Valenciennes-Centre, Valenciennes-Condé, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Saint Amand, Valenciennes-Bruay, Douai-Cantin.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 170 écoles élémentaires et primaires
- 17 collèges (Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Louches, Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, Trith-Saint-Léger, Thiant)
- 7 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (Denain, Thiant, Bouchain, Raismes, Saint-Amand-les-Eaux, Douchy-Les-Mines)
- 8 lycées et lycées professionnels (Denain, Trith-Saint-Léger, Saint-Amand-les -Eaux)
- 1 laboratoire de recherche de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France à Arenberg Creative Mine accueillant des étudiants de Master en formation sur le site

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Le tissu associatif et culturel

Au-delà des Scènes Plurielles et du réseau de Lecture Publique et des musées de France (musée de la Tour Abbatiale à Saint-Amand-les-Eaux, le musée d'archéologie et d'histoire locale à Denain et le musée des arts et traditions populaires à Escaudain), il existe, sur le territoire intercommunal, des associations travaillant avec les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qui sont également des lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Il est particulièrement recommandé de prendre appui, au sein de ce projet fédérateur, sur les structures culturelles, associatives et municipales, professionnelles du territoire. En effet, celles-ci sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont (liste non exhaustive) :

- Le centre des arts et de la culture « L'Imaginaire » à Douchy-les-Mines, le théâtre des Forges à Trith-Saint-Léger, le Théâtre de Denain, le Théâtre des Sources de Saint-Amand-les-eaux
- L'association « Le Printemps culturel » à Douchy-les-Mines
- Le Centre régional de la photographie Hauts-de-France

Fondé il y a 40 ans, le CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France à Douchy-les-Mines est le premier centre d'art à s'être spécialisé dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine en France.

Partenaire privilégié, le CRP/ s'engage aux côtés de la communauté d'agglomération dans le CLEA. Le centre d'art se constitue comme lieu de conseil et de ressource pour les artistes et peut mettre à disposition son expertise dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine.

Le CRP/ est aujourd'hui un lieu de transmission d'expériences, de sensibilisation, de médiation et de formation dans le domaine de l'image. Labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national par le ministère de la culture en 2019, le CRP/ a pour mission première l'accompagnement des artistes dans leurs recherches, le soutien à la création et à la production d'œuvres. Le Centre conçoit en moyenne quatre expositions par an dans sa galerie et de nombreuses hors les murs. Un programme d'activités éducatives et culturelles comprenant des visites, des ateliers, des performances, ainsi que des projets artistiques et pédagogiques menés avec les artistes sont organisés sur tout le territoire.

Le CRP/ a la particularité d'être doté d'un fonds photographique de plus de 9 000 tirages originaux. Fort de cette collection, le CRP/ développe aussi une activité d'artothèque en proposant au prêt, près de 500 œuvres photographiques, accessibles à tous. Liée à son activité éditoriale importante, le CRP/ dispose également d'un fonds de documentation de plus de 8 000 ouvrages.

Le projet artistique et culturel du CRP/, porté par sa directrice actuelle Audrey Hoareau, est à la fois ancré sur son territoire et tourné vers le monde.

<https://www.crp.photo/>

2 – Mise en œuvre de la résidence

2.1 Calendrier de la résidence

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du 3 février 2025 au 7 juin 2025. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs ou non, soit dix-sept semaines et demi, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

Le calendrier se déroule selon les temporalités suivantes :

La phase d'intégration : la semaine du 7 au 12 octobre 2024

La phase d'intégration comprend deux étapes :

- Les rencontres avec le territoire et les acteurs locaux
- Les 27^e heures artistiques : mardi 8 octobre **matin et mercredi 9 octobre matin**. La 27^eme heure artistique est une animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'enjeu est de faire se rencontrer artistes et publics (découverte de l'univers des artistes, échange avec les participants etc.). Cette rencontre se déroule sur deux journées, le mercredi avec les établissements scolaires et le mardi avec les structures municipales, associatives et culturelles du territoire.

La phase des premiers rendez-vous : Période du 25 novembre au 20 décembre 2024

D'une durée de 2 semaines par résident, cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à mettre en place la co-construction du projet avec l'artiste.

La phase de développement : Période du 3 février 2025 au 7 juin 2025

Elle se déploie sur tout le reste du temps de la résidence soit 14,5 semaines. **Il est demandé au candidat de préciser ses disponibilités sur cette période dans sa candidature.**

Au cours de cette phase de résidence, l'artiste et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement. Des interactions entre les trois résidences et leurs titulaires sont tout à fait possibles et encouragées. Soumises au même cahier des charges, elles seront déployées en simultané. Une résidence spécifique à la petite-enfance aura également lieu dans la même temporalité.

La résidence se clôturera par un temps fort le samedi 7 juin 2025.

2.2 Accompagnement

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne le résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ; veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les acteurs territoriaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le

concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents.

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **27e heure artistique** qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du résident par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables de l'éducation nationale. Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

3. Conditions financières et contractualisation

3.1 Rémunération

La rémunération de chaque résident est fixée à 12.000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois) pour l'ensemble de la résidence. Il est précisé que le coût total employeur ne **pourra excéder en aucun cas** 24.000 euros pour les 4 mois de résidence (coût ajusté en fonction du statut de l'artiste-résident et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant comprend :

- les charges sociales, taxes et cotisations
- le cas échéant, les droits d'auteur

Cette rémunération correspond et à la mission, à proprement parler, dans son intégralité, à savoir :

*les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur :

- des propositions d'actions de médiation démultipliées
- des créations conjointes de « gestes artistiques »

*l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes

La Porte du Hainaut pourra par ailleurs prendre en charge la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.

Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement des résidents. Concrètement, un logement est mis à la disposition des artistes sur le territoire.

Enfin, la collectivité prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France

métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

3.2 Contractualisation

La Porte du Hainaut n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence donnera lieu à une contractualisation globale sous forme de convention.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission. Il y sera spécifié les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où l'incapacité totale intervient en cours d'exécution du contrat, l'artiste sera indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

4. Faire acte de candidature

4.1 Le candidat

Le candidat étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Le résident retenu s'engage à être présent effectivement sur le territoire pendant toute la période de résidence et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Chaque candidat intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « **qu'est-ce qu'une résidence-mission** ». Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,

- à bien appréhender le contexte territorial

4.2 Procédure de candidature

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- ✓ une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Il est demandé au candidat d'inclure ses disponibilités dans sa candidature et de proposer un calendrier relatif aux 17 semaines et demi de résidence.
- ✓ un curriculum vitae
- ✓ un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- ✓ les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- ✓ une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence
- ✓ un descriptif du statut du répondant (association, collectif...)

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF UNIQUEMENT, à l'adresse suivante : culture@agglo-porteduhainaut.fr (sujet: CLEA – CAPH - du nom de l'artiste). Un accusé de réception validera votre candidature au plus tard dans les 72h après réception de votre dossier.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
Service culture « spectacle vivant »
Site Minier de Wallers-Arenberg
Rue Michel Rondet – BP 59
59 135 Wallers-Arenberg

La date limite d'envoi est fixée au 5 mai dernier délai. Merci de prendre contact avant le 6 mai 12h si vous n'avez pas reçu l'accusé de réception. Aucune réclamation ne pourra être faite après cette date.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

4.3 Rappel du calendrier

Clôture de la consultation : 05 mai 2024

Entretiens de sélection : 03 juin 2024

Semaine d'immersion et de rencontres des acteurs : du 7 au 12 octobre 2024

Premiers Rendez-vous : 2 semaines dans la période du 25 novembre au 20 décembre 2024

Résidence : 14,5 semaines dans la période du 3 février au 7 juin 2025

Temps-fort de clôture : 7 juin 2025

4.5 Contacts

Direction culture : culture@agglo-porteduhainaut.fr

Téléphone : 03 27 09 92 27

5. En savoir plus sur le CLEA

Qu'est-ce qu'une résidence mission ?

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>